



Demande inscription

Salon Bien-être Plougoulm

Du dimanche 19 avril 2026 – salle omnisports

Horaires d'ouverture du salon au public : 10h00 - 18h00

Horaires d'installation exposants : 8h00 - 10h00

Pour s'inscrire :

1. Imprimez et complétez **lisiblement** la présente demande d'inscription
2. Signez la demande d'inscription ainsi que le règlement intérieur (**toute demande ne comportant pas les 2 signatures ne sera pas prise en compte**)
3. Envoyez votre demande à R'EVEIL accompagné de votre chèque à l'ordre de R'EVEIL (courrier à l'adresse de R'EVEIL ou mail à reveil.association@gmail.com)

Prénom & Nom :

Téléphone :

Raison sociale :

N° de Siret ou Siren :

Adresse de facturation :

Code postal :

Ville :

Votre facture vous sera donnée à votre arrivée, avant votre installation, le jour du salon

Adresse mail :

Thérapie ou produit proposé(e) :

En signant ma demande d'inscription, je m'engage à respecter le règlement intérieur du salon.

A....., le.....202.....

Cachet et signature de l'exposant après avoir lu et approuvé le règlement intérieur du salon.

Association R'EVEIL - (ass. loi 1901 à but non lucratif)

Re-sentir, Ecouter Voir Et Imaginer Loin

29250 Plougoulm / n° siret : 841 990 443 000 19

Réservations	Prix unitaire € TTC	Quantité	Total € TTC
Adhésion R'EVEIL à 15€ (non obligatoire) : merci de remplir le bulletin d'adhésion si vous le souhaitez			
Stand droit 2x2 m <i>Inclus : 1 badge, 1 table de 0,75 x 1,85m, 2 chaises, électricité non fournie, conférences à volonté (vous vous inscrivez en arrivant sur les plannings à l'entrée + à l'entrée des salles) Nous ne fournissons pas d'autre matériel (grille, table de soin, etc.)</i>	55€		
Stand droit 2x2,50m (uniquement si table de soin) <i>Inclus : 1 badge, 1 table de 0,75 x 1,85m, 2 chaises, électricité non fournie, conférences à volonté (vous vous inscrivez en arrivant sur les plannings à l'entrée + à l'entrée des salles) Nous ne fournissons pas d'autre matériel (grille, table de soin, etc.)</i>	55€		
Stand d'angle 2x2,50m <i>Inclus : 1 badge, 2 tables de 0,75 x 1,85m pour un linéaire total de 4,45m, 2 chaises, électricité non fournie, conférences à volonté (vous vous inscrivez en arrivant sur les plannings à l'entrée + à l'entrée des salles) Nous ne fournissons pas d'autre matériel (grille, table de soin, etc.)</i>	88€		
Stand d'angle 2x2 m (uniquement si table de soin) <i>Inclus : 1 badge, 2 tables de 0,75 x 1,85m pour un linéaire total de 4,45m, 2 chaises, électricité non fournie, conférences à volonté (vous vous inscrivez en arrivant sur les plannings à l'entrée + à l'entrée des salles) Nous ne fournissons pas d'autre matériel (grille, table de soin, etc.)</i>	88€		
Ateliers ou Conférence "non exposant"	25€		
TOTAL			

2 badges par stand vous seront fournis.

Contacts R'EVEIL :

Elen au 06.62.69.75.62 ou Karine au 06.31.81.64.45 ou par mail reveil.association@gmail.com

Association R'EVEIL - (ass. loi 1901 à but non lucratif)

Re-sentir, Ecouter Voir Et Imaginer Loin
29250 Plougoulm / n° siret : 841 990 443 000 19

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles l'association R'EVEIL dénommée « l'organisateur », organise ou co-organise ses salons. Il précise les obligations et droits respectifs de l'exposant et de l'organisateur.

Objectifs : Les salons organisés ou co-organisés par l'organisateur sont des manifestations dont l'objectif est de promouvoir les professionnels *du bien-être et du développement personnel, psychique, morale et spirituel* ainsi que les produits et services dérivés.

Dates et horaires : les dates et horaires des salons sont spécifiés sur la demande de réservation et/ou sur le site internet.

Inscription : Les inscriptions se font via la demande d'inscription. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à la date de l'événement dans la limite des stands disponibles. *Les demandes d'inscription sont confirmées à réception du règlement.* Les demandes d'inscription seront traitées dans l'ordre d'arrivée. Les inscriptions sont soumises à approbation de l'organisateur qui privilégiera la variété du salon. L'organisateur se réserve le droit d'annuler toute inscription qu'il jugera en dehors du cadre du salon. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription sans justification.

Stands : Chaque exposant prendra connaissance du stand qui lui a été assigné par les organisateurs. *L'exposant s'engage à ne présenter que les produits ou services pour lesquels il a été admis sur le salon et en conformité avec la réglementation française en vigueur.* La non-observation de ces restrictions pourra entraîner le retrait desdits produits et en aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable. Tout produit ou service ne figurant pas dans la description de son activité ou ne relevant pas du cadre précisé par les organisateurs à l'inscription devra être immédiatement retiré du stand sur simple intervention de l'organisateur. Il est formellement interdit aux exposants, sauf accord avec l'organisateur, de céder, sous louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur emplacement.

Paiement et annulation : L'inscription est effective à réception du *dossier complet, dûment complété, signé, et du paiement effectué.* Les règlements se feront par chèque au moment de l'inscription. La non réception du paiement entraîne l'annulation de plein droit de son inscription. L'organisateur recouvre la libre disposition de l'emplacement réservé. Tout autre moyen de paiement sera au bon vouloir des organisateurs et pourra être majoré. En aucun cas un exposant ne sera admis sur le salon si le règlement n'est pas acquitté. Les organisateurs fourniront la facture le jour du salon.

Stand & matériel : la taille du stand et le matériel fourni sont mentionnés dans

la demande d'inscription. La décoration individuelle incombe donc à l'exposant et chaque exposant est tenu d'apporter son propre matériel de massage (table, chaise, coussin, etc.) ainsi que tout matériel complémentaire nécessaire à l'aménagement de son espace (paravent, grille, tissus, etc.). Toutes les installations utilisées par l'exposant devront être conformes aux normes de sécurité en vigueur. L'équipement électrique devra être apporté par l'exposant, les fils électriques devront être scotché au sol et il évitera tout ce qui pourrait gêner ou blesser autrui.

Les exposants proposant des prestations sur le salon devront effectuer les réductions sur lesdites prestations : -3€ pour les adhérents sur présentation des cartes adhérents + du ticket d'entrée. Cette réduction n'étant valable qu'une fois sur le salon, l'exposant déchirera le numéro figurant sur le ticket du bénéficiaire de la réduction.

Remarques générales : il est formellement interdit de procéder à des dégradations sur le matériel prêté ou sur les structures de la salle : elles seraient intégralement à la charge de l'exposant responsable.

Le changement d'emplacement général du salon, résultant de cas de force majeur n'entraîne pas l'exposant à annuler son contrat ou à revendiquer une indemnité. Tout ce qui pourrait entraîner une gêne réelle pour les autres exposants, pour la libre circulation des visiteurs ou pour la bonne tenue du salon devra immédiatement être retiré sur simple demande d'un des organisateurs du salon. Il sera interdit de détenir dans son stand des matières inflammables, explosives ou potentiellement dangereuses. Toutes démonstrations sonores et bruyantes, l'utilisation de sonorisation ou autres sont formellement interdites sur le stand de l'exposant sauf accord de l'organisateur.

Installation et réemballage : l'organisateur ne pouvant pas toujours disposer des lieux comme il le souhaiterait, *les horaires d'installation des stands seront transmis aux exposants dans les meilleurs délais si ce n'est déjà fait sur la demande d'inscription.* Les exposants s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du salon et, dès l'ouverture au public, à dégager le parking devant l'espace afin que les visiteurs puissent s'y garer. Le remballage ne sera pas autorisé avant le soir 18h00. Si un exposant venait à ne pas occuper son emplacement le jour de l'ouverture du salon, il est considéré comme démissionnaire. Il sera disposé de son emplacement sans remboursement ni indemnité d'aucune sorte.

Conférences et ateliers (s'il y a lieu) : les conférences et ateliers auront lieu dans les espaces prévus à cet effet.

L'exposant s'engage à respecter et à faire respecter les capacités d'accueil des salles mises à disposition. Il s'engage à libérer la salle à l'heure prévue soit 5mn avant le début de la conférence suivante. *Les créneaux de conférences et ateliers seront accordés en priorité aux exposants puis aux non-exposants.* Chacun notera directement sur le planning de la salle à l'entrée du salon puis sur le planning de la salle à l'entrée de ladite salle : il est impératif que ce soit noté aux 2 endroits. Pour les exposants, il n'y a pas de limites de nombre de conférences/ateliers, le simple respect de laisser de la présence aux autres exposants est demandé.

Publicité : l'exposant s'engage à relayer au maximum l'information concernant ses salons par tous ses moyens de communication qu'il jugera opportun. L'organisateur mettra à disposition de l'exposant l'ensemble de ses supports de communication. L'organisateur se chargera de promouvoir l'événement auprès de la presse, des partenaires et acteurs locaux, de son site internet, revues, magazine, journaux, sites web ou tout support de communication qu'il jugera utile à la promotion du salon. Il existe une page Facebook sur laquelle l'exposant sera invité à communiquer sur son activité.

Assurances : l'organisateur est responsable civilement en sa qualité d'organisateur de manifestations. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par les tiers aux visiteurs ou exposants. Chaque exposant répond de tous les dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations ; il doit être obligatoirement couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle. L'exposant n'est pas assuré par l'organisateur contre le vol, l'incendie et le dégât des eaux. Tout exposant doit souscrire une assurance obligatoire en tous dommages pour ses biens propres sur la valeur des installations et contenus exposés pour laquelle l'organisateur décline toute responsabilité. Il doit pouvoir présenter, sur simple demande de l'organisateur, une attestation d'assurance souscrite auprès d'une compagnie notable et solvable à l'inscription à tout moment, y compris le jour de l'événement. *Les biens appartenant aux intervenants / exposants sont sous leur propre responsabilité et l'intervenant / exposant ainsi que son assureur renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisateur ou des co-organisateurs et de leur(s) assureur(s).*

Droits à l'image : l'exposant autorise l'organisateur à réaliser photos, films et interview de l'exposant, son équipe et ses produits exposés sur son stand. Les photographies, films et interviews pourront être exploités et utilisés directement ou indirectement par

l'organisateur sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : Presse, Livre, Exposition, Publicité, Projection publique, Concours, etc. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. L'exposant se reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés au présent règlement intérieur.

Dispositions diverses : les salons sont soumis au règlement général des foires et salons et plus particulièrement à toutes les demandes faites par les services de police et de sécurité. L'exposant s'engage à s'y soumettre ainsi qu'aux mesures éventuelles imposées par l'organisateur. Tout refus de se soumettre à ces conditions entraînera une exclusion immédiate sans pouvoir prétendre à aucune indemnité ni remboursement d'aucune sorte. L'organisateur se réserve également le droit d'expulser toute personne dont le comportement justifierait, selon lui, une telle action. L'organisateur pourra modifier les heures et les dates d'ouverture et de fermeture du salon, en diminuer ou en augmenter la durée sans pour cela donner lieu à aucune demande d'indemnité. Dans le cas où, pour une raison de force majeure, le salon ne peut avoir lieu, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité aux organisateurs. L'ensemble des sommes déjà versées ou exigibles à la date d'annulation resteront la propriété de l'organisateur pour paiement des dépenses déjà engagées, les sommes restants à verser seront payables sous 30 jours après la date d'annulation. Le Tribunal de Commerce de Morlaix est seul compétent Le fichier des exposants et des visiteurs du salon est la propriété exclusive de l'organisateur.

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance du règlement du salon et des conditions générales et je m'engage à m'y conformer, notamment en ce qui concerne l'admissibilité, le paiement et l'annulation, les interdictions ci-dessus énumérées et ceci, sans aucune réserve.

A _____

Le _____

Signature précédée de la mention manuscrite « **Lu et approuvé** »